

N° 2025.12.06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 26 Votants : 26

Le 18 DECEMBRE 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, M. ROGER Mickaël, M. MESTRES François, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, M. RENAULT Joël, M. LEMOUSSU Bernard, M. SALLES Daniel, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. BOULAY Didier, M. HILI Damien, Mme MARIE Christelle, M. DANGUY Sébastien, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, Mme LEPROVOST Séverine, Mme GERY Camille, conseillers.

Absents excusés : Mme JEHAN Nadia, Mme HILLIOU Evelyne, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HUARD Patrick, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme HEUZÉ Séverine.

Pouvoirs : Mme JEHAN Nadia JEHAN à Adrien JEHENNE, Louis-René de la PERRAUDIERE à Séverine LEPROVOST, Jean-Claude DESMASURES à Sébastien DANGUY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH à Elisabeth LEFRANC, Patrick HUARD à Didier BOULAY, Evelyne HILLIOU à Bernard LEMOUSSU.

Secrétaire de séance : Magali HARIVEL

Signature d'une convention entre la Mairie de Sourdeval et le CCAS de Sourdeval pour encadrer la réalisation de travaux en régie par les agents communaux.


Les agents des services techniques de la Commune sont amenés à exercer une partie de leurs missions pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale de SOURDEVAL.

Il s'agit notamment de l'entretien des espaces verts de la Résidence Emmanuel Fortin, et des interventions pour l'entretien du patrimoine au Foyer des Gilberdières ou Résidence Emmanuel Fortin.

Afin de pouvoir rémunérer la Commune pour les tâches exercées par ces personnels, il est nécessaire de signer entre la Ville de SOURDEVAL et le Centre Communal d'Action sociale, une convention de mise à disposition de services.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation de travaux en régie par les agents de la Commune de Sourdeval pour le compte du CCAS de Sourdeval.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 18 décembre 2025.

La secrétaire de séance  
Magali HARIVEL  


Le Maire,  
Adrien JEHENNE

